



Bulletin municipal d'informations

Parution : tous les deux mois

• Du nouveau dans vos poubelles

Voici un communiqué de la Communauté de Communes Ecueillé-Valencay :

La loi prévoit que d'ici 2022, tous les types d'emballages devront être triés.

A partir du 1er janvier 2022 le tri est simplifié :

Ainsi, les pots de yaourts, les films plastiques, les gourdes de compotes, les barquettes, pourront désormais rejoindre, **sans nettoyage**, les bouteilles en plastiques, les briques de lait, les cartonnettes, les boîtes de conserves et tous les papiers, dans le **bac jaune**.

Cette même loi prévoit que les déchets de cuisine soient valorisés en compost ou biogaz : c'est le tri à la source des biodéchets.

• **Les biodéchets sont tous les déchets de cuisines** (épluchures, restes alimentaires, marc de café, aliments avariés non emballés, viande, poisson et os...), tout ce qui peut fermenter. Le principe de cette collecte est simple : disposez vos biodéchets dans un « bio-seau » équipé d'un sachet en papier kraft. Une fois ce sachet plein, vous le déposez au point d'apport volontaire le plus proche de chez vous.

Les points d'apport volontaires seront situés dans l'espace public, à chacune des entrées de Vicq-sur-Nahon. Leurs emplacements vous seront indiqués lors de la **réunion publique qui aura lieu Salle Polyvalente de Vicq-sur-Nahon le jeudi 2 décembre à 19h30**. Les « Bio-seau » seront distribués à cette occasion.

Bien entendu, vous pouvez continuer de faire votre compost personnel, à ceci près que les déchets fermentables que vous n'y mettez pas devront être déposés dans les bacs des points d'apports volontaires.

L'objectif est de limiter la hausse des taxes d'enlèvement des ordures. En effet la taxe sur l'enfouissement augmente considérablement : de 25€ la tonne en 2020 à 65€ la tonne en 2025.

Pour limiter l'impact de cette hausse et pour répondre aux exigences réglementaires, la Communauté de Communes Ecueillé – Valencay s'appuie sur ces **deux mesures** :

- **Le tri à la source** comme indiqué ci-dessus.
- **Et à partir du 1^{er} mars 2022**, le ramassage des poubelles **une semaine sur deux** afin d'en limiter le coût, les volumes des ordures non recyclables ayant été diminués par le tri. En revanche, la collecte des biodéchets des points d'apport volontaire sera effectuée toutes les semaines.

Pour commencer cette nouvelle aventure, rapprochez-vous de votre mairie d'ici la fin de l'année. Le kit nécessaire vous sera attribué pour démarrer cette collecte.

Vous avez une question ? Contactez Alizée RIBAS, animatrice prévention des déchets :

Tél : 06.86.40.16.45 / Mail : environnement.ccev@gmail.com.

- **Vœux du Maire**

La traditionnelle cérémonie des vœux aura lieu le **Vendredi 21 janvier à 19h** à la salle polyvalente. L'ensemble de la population y est cordialement invitée.

- **Le PLU**

La commune envisage de réviser son PLU. Pour rappel : le plan local d'urbanisme (PLU) est un document d'urbanisme qui, à l'échelle d'une commune ou d'un groupement de communes (Établissement public de coopération intercommunal, EPCI), établit un projet global d'urbanisme et d'aménagement et fixe en conséquence les règles générales d'utilisation du sol sur le territoire considéré.

En vue d'une analyse globale, nous prenons note de vos observations : vous êtes donc invités à faire part de vos remarques et suggestions directement en mairie.

- **Recensement**

Comme déjà annoncé, le recensement de la population de Vicq-sur-Nahon a été reporté en début d'année 2022. Du 20 janvier au 19 février, un agent missionné par la Municipalité se rendra donc à votre domicile. Vous serez informés de son identité lors dans le prochain Vicq Infos. Par avance merci de lui réserver le meilleur accueil.

- **Téléthon**

Afin de soutenir cette action, des bénévoles passeront chez vous pour vous proposer des brioches le samedi 4 décembre entre 9h et 12h. Nous comptons sur vous pour leur réserver un bon accueil et respecter les gestes barrières.

- **Collecte des encombrants**

Nous vous rappelons que la collecte des encombrants aura lieu le **mardi 16 novembre**. Merci de vous inscrire en mairie et de déposer vos encombrants la veille du passage.

- **Enquête publique**

Un projet de méthaniseur est en cours sur notre territoire, le lieu d'implantation étant prévu à Luçay-le-Mâle, en limite de la commune de Vicq-sur-Nahon, à proximité immédiate de la D22 (route Vicq - Luçay).

Dans le cadre de ce projet, une enquête publique est ouverte. Retrouvez les modalités de cette enquête publique en page 6 de ce document.

- **Risques de vols**

Nous vous alertons sur les risques de vols de câbles téléphoniques (n'hésitez pas à signaler tout véhicule vous paraissant suspect et notamment situés à proximité des trappes du réseau téléphonique et internet). Nous vous invitons également à prendre vos précautions, y compris en milieux isolés, quant à d'éventuels vols de carburants.

- **Effectifs scolaires**

Voici ci-dessous les effectifs des écoles du RPI Vicq-Veuil-Langé :

Maternelle : 24 élèves - Ecole de VICQ (Maitresse : Mme QUEYRAT Emeline)

CP-CE1 : 16 élèves - Ecole de VICQ (Maitresse : Mme MARCHAND Christelle)

CE2 - CM1 : 19 élèves - Ecole de LANGÉ (Maitresse : Mme CASOLARO Marie-Gabrielle)

CM1 - CM2 : 18 élèves - Ecole de VEUIL (Maitresse : Mme MOINE Christelle)

- **Relations de voisinage**

Nous vous rappelons que les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et 14h30 à 19h30

Les samedis de 9h00 à 12h et de 15h à 19h

Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

Pour le respect de votre voisinage, il est important de respecter ces horaires. Le non-respect de ces règles peut entraîner des sanctions.

- **Entretien des bordures de voie**

Les riverains doivent obligatoirement élaguer les arbres, arbustes ou haies en bordure des voies publiques ou privées, de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des piétons, ne cachent pas les feux de signalisation et les panneaux (y compris la visibilité en intersection de voirie). Les branches ne doivent pas toucher les fils électriques, téléphoniques et l'éclairage public.

- **Animaux errants**

Nous déplorons une errance de chiens et chats sur la commune, ce qui peut engendrer des troubles. Nous rappelons à chaque propriétaire qu'il est interdit de laisser divaguer son chien ou son chat et que cette situation peut être punie d'une contravention.

- **Location salle polyvalente**

Nous vous rappelons qu'en cette situation sanitaire, la salle polyvalente peut être louée (le locataire s'engage à vérifier à ce que les gestes barrières soient appliqués et s'engage également à vérifier le Pass sanitaire de ses convives).

Rappel tarifs 2021 :

Forfait week-end avec cuisine (ex : mariage) : 250€

Forfait une journée sans cuisine (ex : loto) : 165€

Forfait une journée avec cuisine (ex : repas) : 240€

Forfait ½ journée (ex : réunion, vin d'honneur) : 85€

Autres tarifs sur demande

- **Site internet communal**

Nous vous rappelons que le site internet <https://vicqsumahon.fr> créé en début d'année est aussi le vôtre...

Si vous souhaitez faire paraître une information, une manifestation, une actualité sur votre commerce, votre activité, ou autre, il vous suffit d'en faire la demande en mairie.

- **Boîte aux lettres**

Afin de faciliter la distribution des courriers et colis, attention à ce que votre nom et votre numéro de rue soit facilement lisible sur votre boîte aux lettres. Si ce n'est pas le cas, merci d'y remédier.

• **Manifestations prochaines**

L'association « Les Ateliers du Nahon » vous propose :

- **Vendredi 12 Novembre : Concert de trompes de chasse** des « Echos de Gatines » à l'église St Laurent à 19h, avec la participation exceptionnelle du « Trio Arietto ».

Entrée : participation libre – masque et pass sanitaire obligatoire

Verre de l'amitié offert

- **Samedi 20 Novembre : Marché de Noël** dans la cour des écoles de 9h à 17h.

Stands d'artisans (bijoux, broderie...), fleurs, alimentation (boudin chaud, vin chaud, fromage, miel, confitures...)

Masque obligatoire

• **Banque alimentaire**

Une collecte de la Banque alimentaire est organisée les 26, 27 et 28 Novembre prochains sur le parking d'Intermarché à Valençay. La Banque Alimentaire recherche des bénévoles, bénéficiaires ou toute autre personne disponible et volontaire pour assurer cette collecte.

Renseignements en Mairie de Valençay - Tél : 02 54 00 32 32

• **Groupama : les gestes qui sauvent**

Groupama met en place des séances de formation gratuites aux gestes qui sauvent (formations physiques et des tutoriels vidéo).

Reconnaître un arrêt cardiaque, savoir réagir en cas d'étouffement, de malaise : autant de situations qui peuvent arriver n'importe quand et pour lesquelles on doit pouvoir compter sur n'importe qui.

Peuvent bénéficier de ces formations : les sociétaires et leur famille, les collaborateurs, les élus, mais aussi toute personne désireuse de sauver des vies.

Pour plus d'informations : <https://www.groupama.fr/gestes-qui-sauvent/>

• **Marché**

Sont présents sur le Marché sur la Place du Monument :

- La Ferme d'Estelle de Préaux (viandes et charcuteries fermières)

Chaque 1er et 3ème samedi du mois à partir de 11h30

Tél : 02 54 39 09 52 ou 06 68 83 70 68

- M. JULIEN (légumes et pommes) sera présent à partir du 30 octobre le samedi matin

- Charcuterie-Traiteur Muriel et Samuel GARAPIN

Chaque jeudi à partir de 11h

Tél : 02 54 49 47 89

Nouveau : Didier GOURON (maraîcher) sera présent le jeudi matin à partir de 10h30

Tél : 06 48 99 06 44

Conception et impression de ce document :

Mairie

2 rue de l'église

36600 VICQ-SUR-NAHON

Tél : 02 54 40 31 35 - Fax : 02 54 40 30 95

E- mail : mairie.vicqsurnahon@wanadoo.fr

Site : <https://vicqurnahon.fr>



Un nouvel outil à votre disposition pour alertes en temps réel !

La Municipalité de Vicq-sur-Nahon s'est dotée d'un outil pour pouvoir informer rapidement les habitants en cas d'urgence, d'alerte vigilance ou autre information importante : **CYTIC Alerte**.

Pour cela, il existe plusieurs possibilités de contacts :

- Par envoi d'un Message vocal sur votre téléphone fixe ou portable.
- Par envoi d'un SMS sur votre téléphone portable.
- Par envoi d'un Email sur votre ordinateur ou Smartphone.
- Par publication d'Alerte sur l'application mobile.

Si vous souhaitez être alertés des informations urgentes ou importantes par la Mairie de Vicq-sur Nahon, il vous suffit de vous inscrire à ce service (gratuit) :

- Depuis un téléphone fixe ou portable : en appelant le numéro **02 46 66 01 28**, un serveur vocal vous demandera simplement de valider votre inscription.
NB : votre inscription sera traitée dans le respect du RGPD (règlement général sur la protection des données) et ne fera pas l'objet de démarches commerciales
- En téléchargeant l'application mobile **Cityc Alerte** et en procédant à l'inscription (<https://play.google.com/store/apps/details?id=com.cityc&gl=FR>)
- Via le formulaire en ligne depuis le site Internet de Vicq sur Nahon (rubrique « Vie communale »)

Nous insistons sur le fait que cet outil mis en place par la Mairie va permettre à un maximum d'entre vous d'être contactés en cas d'urgence, mais pour ce faire, vous devez vous inscrire au préalable grâce à l'un des procédés ci-dessus. N'attendez-pas...

En cas de doute ou de difficultés à vous inscrire, les services de la Mairie et les élus sont à votre disposition pour toute précision ou aide à ce sujet et se tiennent également disponibles pour le faire avec vous si besoin.

N'hésitez pas à nous appeler au 02 54 40 31 35 (Mairie)

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

SUR UNE INSTALLATION CLASSÉE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
(Articles R.123-3 à R.123-27 du code de l'environnement)

**UNE ENQUÊTE PUBLIQUE SERA OUVERTE
AU SUJET DE L'INSTALLATION SUIVANTE :**

Société ABEV – Commune de Luçay-le-Mâle

- ◆ **OBJET :** Demande d'autorisation environnementale et demande de permis de construire présentées par la SAS ABEV relatives au projet de construction et d'exploitation d'une unité de méthanisation sur la commune de Luçay-le-Mâle
- ◆ **PERSONNE RESPONSABLE DU PROJET :** Monsieur RABIER Daniel - co-président – SAS ABEV (Alliance Berry Energies Vertes) – 23 rue de la résistance – 36600 VALENÇAY
- ◆ **EMPLACEMENT DE L'INSTALLATION :** SAS ABEV – Le Grand Guignier – 36360 LUÇAY-LE-MÂLE
- ◆ **DURÉE DE L'ENQUÊTE :** **LUNDI 15 NOVEMBRE 2021 À 9H00 AU VENDREDI 17 DÉCEMBRE 2021 À 17H00 INCLUS**
- ◆ **LE DOSSIER** d'enquête publique, comprenant notamment les résumés non techniques de l'étude d'impact et de dangers ainsi que l'avis de l'autorité environnementale et la réponse écrite du pétitionnaire, est consultable est déposé en mairie de Luçay-le-Mâle (siège de l'enquête publique), et en mairies de Veuil, Langé et Vicq-sur-Nahon communes du département de l'Indre (incluses dans le rayon d'affichage) où le public pourra en prendre connaissance pendant les heures habituelles d'ouverture de la mairie et formuler ses observations sur le registre ouvert à cet effet en mairie de Luçay-le-Mâle. Le public pourra également transmettre ses observations et propositions par voie électronique en se connectant sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/2753> ou par courriel à l'adresse suivante : enquete-publique-2753@registre-dematerialise.fr

Un accès gratuit au dossier complet est mis à la disposition de toute personne qui souhaite le consulter en mairie de Luçay-le-Mâle, aux heures et jours d'ouverture de celle-ci.

Le dossier complet est consultable sur le site internet des services de l'État dans l'Indre :

<http://indre.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/I.C.P.E/Dossiers-d-autorisation-ICPE>

Le public pourra également obtenir des informations sur la demande d'autorisation environnementale et la demande de permis de construire et d'exploiter une unité de méthanisation sur le territoire de la commune de Luçay-le-Mâle, auprès de Monsieur RABIER Daniel, co-président – SAS ABEV (Alliance Berry Energies Vertes) – 23 rue de la résistance – 36600 VALENÇAY – Téléphone : 06.28.33.39.34, ou par courriel à l'adresse suivante : abevrabier.daniel@gmail.com

COMMISSAIRE ENQUÊTEUR : M. Hubert JOUOT (président), M. Jacques POURAILLY et M. Jean-Marc DEMAY ont été désignés au sein de la commission d'enquête par le Tribunal administratif de Limoges. Un membre au moins de la commission d'enquête se tiendra à la disposition des intéressés, à la mairie de Luçay-le-Mâle aux jours et heures suivants :

- **lundi 15 novembre 2021 de 9h00 à 12h00**
- **samedi 27 novembre 2021 de 9h00 à 12h00**
- **vendredi 3 décembre 2021 de 14h00 à 17h00**
- **jeudi 9 décembre 2021 de 9h00 à 12h00**
- **vendredi 17 décembre 2021 de 14h à 17h00.**

Des observations pourront leur être adressées pendant la durée de l'enquête par voie postale, à la mairie de Luçay-le-Mâle ou par voie électronique à l'adresse susvisée, **au plus tard le vendredi 17 décembre 2021 à 17h00.**

Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront consultables, pendant un an à compter de la décision finale de refus d'autorisation ou d'autorisation assortie de prescriptions et de permis de construire, à la mairie de Luçay-le-Mâle, à la Préfecture de l'Indre, Bureau de l'Environnement, à la Direction Départementale des Territoires et sur le site internet des services de l'État dans le département de l'Indre.

À l'issue de la procédure réglementaire, le Préfet de l'Indre prendra, soit des arrêtés de refus, soit un arrêté d'autorisation environnementale et un arrêté de permis de construire.

Conception et impression de ce document :

Mairie
2 rue de l'église
36600 VICQ-SUR-NAHON
Tél : 02 54 40 31 35 - Fax : 02 54 40 30 95
E- mail : mairie.vicqsurnahon@wanadoo.fr